

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
47, RUE NEUVE, 47
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAIN, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 31 MAI 1886

Pauvre ministre!

A en juger par les apparences, la situation de M. de Freycinet est des plus pitoyables. Il est humilié par tous; il semble avoir fait toute abstraction de sa personnalité et se livrer complètement à la Chambre. Elle veut expulser; il expulsera. Immédiatement! Il s'y engage. On présentera des amendements? Il déclare les accepter d'avance. On dit des romans; c'est trop beau pour être vrai; n'est-on pas amené à dire dans le cas qui nous occupe: c'est trop absolu pour être réel? Quels que soient les intérêts qui aient pu inspirer M. de Freycinet, faut-il admettre qu'il se soit métamorphosé aussi subitement? La petite souris blanche ne ferait-elle pas la morte? et puisque la souplesse est une des qualités jusqu'ici reconnues au ministre des affaires étrangères, ne serait-il pas possible qu'il tint en réserve quelque expédient de sa façon?

Ce ne serait pas la première fois qu'au milieu des divisions de partis, en présence de compétiteurs qui ne se sentent pas prêts à accepter sa succession, il aurait, par une intervention adroitement calculée, à l'heure des incohérences et de la fatigue générale, formé une majorité telle quelle sur une solution qui ne modifierait point sensiblement le *statu quo*. Il ne manque pas de gens, confiants dans l'habileté de M. de Freycinet, qui se refusent à voir en lui un instrument de proscription et, se piquant de sagacité, épient le moment où, d'un coup de balancier, cet éminent équilibriste se maintiendra sur la corde raide.

Certes, M. de Freycinet, en certaines circonstances, a montré son savoir-faire, surtout en ce qui concerne l'art de sauver son portefeuille, mais ce n'est pas sans avoir fait quelques accrocés à sa réputation de modération. On n'est pas impunément le président d'un conseil où s'ébattaient à l'aise des radicaux comme le général Boulanger et M. Goblet, et sa part de complication dans leurs actes est bien établie.

M. de Freycinet, qui connaît le tempérament de la Chambre, et a su en jouer quelquefois, a pu rêver de ne pas laisser trop de plumes cent gauche dans le traquenard radical. Il tentera peut-être une nouvelle expérience, mais il nous paraît douteux qu'il s'en tire indemne, et c'est déjà trop pour la dignité de son caractère qu'il ait admis en principe la nécessité de l'expulsion des princes.

NOUVELLES DU JOUR

L'expulsion des princes
M. Lefèvre-Petalis, député du Nord, qui malgré son état de santé s'était rendu samedi à son bureau, a combattu la proposition en y opposant les déclarations mêmes faites par le ministère au mois de mars.

M. le président du conseil déclarait, il y a trois mois que les princes ne faisaient aucun danger et qu'il fallait leur laisser le gouvernement était suffisamment armé. Aujourd'hui, au contraire, on vient demander à la Chambre le droit d'expulser par arrêté. Comment expliquer ce changement d'attitude? Les nouveaux s'ont produits? Un mariage princier. Mais alors comment concilier l'attitude qu'on prend devant la Chambre avec le langage qu'on fait tenir à Lisbonne par M. Billot? Les mesures d'extrême rigueur, tant au point de vue de nos relations extérieures qu'au point de vue du succès de l'exposition qu'on prépare.

A la suite de l'attentat à l'inviolabilité des personnes, on propose un attentat à l'inviolabilité de la propriété. Tant il est vrai que, en entrant dans la voie des mesures exceptionnelles, on ne sait pas où on s'arrêtera.

Le projet d'expulsion n'est que la capitulation du ministère livrant la République aux radicaux de façon à justifier fait ou fait la maxime qu'on s'assassine pas les gouvernements, mais qu'ils se succèdent.

Paris, 30 mai. — On lit dans le Nord, organe de la chancellerie russe, à propos de l'expulsion.
« Rien de plus maladroite, de plus inopportune et de plus excessif n'a été fait contre la France, et surtout contre la France républicaine, que le projet de loi gouvernemental qui vise l'expulsion des princes, accompagné d'une sanction pénale en cas d'infraction. »

Le cabinet et l'expulsion des princes
Le *Sicte* de ce soir dit :
« Aucun doute n'est plus possible sur l'existence d'une majorité favorable à l'expulsion des prétendants. Cette majorité existe dans la commission, elle se manifeste dans la Chambre dans des proportions beaucoup plus considérables. »

C'est grâce aux déclarations du gouvernement que cet heureux résultat sera obtenu.

Le gouvernement a présenté un projet, mais il est prêt à accepter des amendements pour faciliter l'entente et la concentration des forces républicaines.

Représenté en France de Monsieur le comte de Paris
Paris, 30 mai. — Monsieur le comte de Paris, accompagné de M. de Maupuy, Mme la princesse

de Joinville et M. le duc de Chartres ont quitté Madrid vendredi soir pour se rendre directement à Paris.
Monsieur le comte de Paris est arrivé à la frontière hier matin à onze heures. Il a déjeuné à Hendaye et a pris le train de Paris dans un wagon réservé.

Monsieur le comte de Paris est arrivé ce matin à cinq heures à la gare d'Orléans et s'est rendu immédiatement à l'hôtel de la rue de Valenciennes. Madame la comtesse de Paris. M. le duc d'Orléans, Mme la princesse Hélène ont quitté Madrid hier soir.

Paris, 30 mai. — Le comte de Paris est resté rue de Valenciennes ce matin à six heures. Durant la journée de nombreuses notabilités se sont rendues à l'hôtel Galliera pour y déposer leurs cartes. Le comte de Paris partira demain pour Eu avec la comtesse dont le retour aura lieu demain matin à six heures.

L'institut Pasteur
Mgr Turinaz, évêque de Nancy, a adressé à M. Pasteur une lettre dont voici un passage :
« Je vous dois un témoignage de mon admiration, car l'Église, ainsi que le dit le grand pape Léon XIII, l'Église a toujours applaudi aux conquêtes de la science, et en particulier à celles qui ont pour but d'enrichir l'humanité et de rendre plus heureux de vous dont un témoignage de ma reconnaissance, car vous consacrez ces conquêtes de la science au soulagement des malades, des infortunés pour lesquels l'Église a eu toujours la tendresse d'une mère. Que Dieu vous soutienne et vous guide dans vos travaux, et qu'il vous accorde dans de nouveaux et éclatants succès la récompense qu'ambitionne votre noble cœur. »

Agrez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.
Evêque de Nancy et de Toul.

Les sauveteurs de la Seine
Paris, 30 mai. — Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale des *Structeurs de la Seine*. M. Goblet y assistait. Cette réunion avait été organisée en l'honneur de MM. Pasteur et de Lesseps.

M. de la Force, président, a prononcé un discours; il a dit qu'il appartenait à la société des sauveteurs d'offrir ce témoignage de reconnaissance à deux grands hommes qui sont l'orgueil de la France.

Le peuple se dirige maintenant de préférence vers les hommes de bien, dévoués aux humbles et aux pauvres et pratiquant les principes du travail pour la patrie, la liberté et la fraternité des sciences.

C'est pourquoi le XIX^e siècle s'appellera le siècle de Victor Hugo, de Lesseps, de Pasteur. Et les écrivains de la *Société des Sauveteurs* glorifieront le génie mis au service de l'humanité.

Don Carlos à Perpignan
Madrid, 30 mai. — Le bruit court à Madrid que don Carlos se trouverait près de Perpignan.

Les papiers du colonel Herbing
Paris, 30 mai. — Deux heures après la mort du colonel Herbing, les scellés ont été apposés sur son bureau; nous n'avons rien à dire contre cette formalité, toujours prise dans le cas de décès d'un officier supérieur ayant commandé.

Monsieur le procureur, le juge de paix, accompagné d'un officier d'état-major, verra opérer le dépouillement.

Mais, d'après le dire d'un de nos confrères, ces messieurs ne trouveront que des correspondances et des papiers privés.

On suppose, avec quelque raison, que tous les documents importants se trouvent depuis longtemps entre les mains d'un officier supérieur, ami intime du colonel.

Un discours du général Davout
Lyon, 30 mai. — Hier soir, a eu lieu l'inauguration du nouveau Cercle des officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

Le général Davout a prononcé une allocution dans laquelle il a fait l'éloge de l'armée territoriale, qui combattrait, dit-il, non pas en deuxième ligne, mais en première ligne, aux côtés de l'armée active.

Basly à Decazeville
Decazeville, 30 mai, 11 h. 14. — M. Basly est arrivé ce matin à huit heures quarante. Un certain nombre de mineurs, portant des drapeaux tricolores, sont allés l'attendre à la gare. Des bouquets lui ont été offerts. M. Basly est rentré directement à l'hôtel et la manifestation a pris fin.

L'issue du débat engagé hier à la Chambre cause parmi les mineurs une vive déception. Les esprits sont très animés, et les réunions que M. Basly présidera.

Agitation socialiste en Italie
Rome, 30 mai. — Les troubles qui ont eu lieu à Trani, près Turin ont eu leur contre-coup dans plusieurs provinces en créant une agitation qui augmente de jour en jour.

L'agitation est particulièrement intense dans les provinces de Forlì; à Mantoue les troupes sont consignées depuis dimanche dernier. Demain les socialistes ont organisé, dans cette dernière ville, une grande manifestation pour recevoir les députés socialistes qui ont été élus au scrutin de dimanche dernier.

L'éruption de l'Etna
Catane, 30 mai. — On signalait hier soir une recrudescence de la lave dans les directions de Belpasso, San-Nicola et Nicolosi.

LE CONGRÈS IMPÉRIALISTE DE L'APPEL AU PEUPLE

Dimanche matin, à six heures, se sont rassemblés en congrès au Grand-Hôtel, les membres de l'Association de la presse départementale de l'appel au peuple. Une centaine de députés et de journalistes assistaient à cette première séance. M. Merson, président de l'Association départementale, a dirigé les travaux du congrès. A ses côtés, avaient pris place MM. Cunéo d'Ornano, Robert Mitchell, Guyon, directeur de la *Patrie*, de Loqueyrie, etc. En prenant place au bureau, le président a prononcé un long discours-manifeste. Après avoir parlé de l'organisation, qui fera l'objet des travaux du congrès, l'orateur termine en ces termes :
« Au-dessus de l'union conservatrice se place, messieurs, l'unité impérialiste, à laquelle nous devons travailler d'abord et sans relâche, parce que là est le secret de la puissance et le réel instrument du salut. »

Enfin M. Lachaud est parvenu à faire voter le premier article ainsi amendé :

« Le congrès affirme sa foi dans la doctrine de la souveraineté nationale, seule base légitime du tout pouvoir démocratique; il déclare qu'il soutiendra devant la nation la cause de l'Empire avec les Napoléons. »

SECONDE SÉANCE
Le président raconte que, pendant la campagne législative de 1885, l'union conservatrice n'a pas été exercée avec beaucoup de loyauté, dans le Nord, par le parti royaliste.

« Là-dessus, avalanche de discours. M. le président met aux voix l'article suivant :
Le congrès est pénétré des vices du gouvernement parlementaire, qui compromet à la fois le principe d'autorité, la vraie liberté, la sécurité et la postérité de la France. »

Adopté à l'unanimité.
M. Merson lit le paragraphe ci-dessous :

« Convaincu que l'unique moyen de remédier aux dangers présents, de sauvegarder l'avenir et de restituer au suffrage universel, directement consulté, le droit de disposer des destinées du pays, le congrès estime que les efforts des représentants de la nation doivent tendre à obtenir cette constitution. »

MM. Thiébaud, Robert Mitchell, Cunéo d'Ornano prennent tour à tour la parole.

M. Monnier (*l'Abécédaire de la Croix*) dit qu'il deviendrait océaniste si demain Monsieur le comte de Paris était plébiscité.

Le paragraphe est adopté à l'unanimité moins une voix.

M. Merson met aux voix les articles suivants :
Le congrès déclare qu'il appartient à la presse de faire prévaloir ces principes.

Adopté à l'unanimité.
Il décide, en conséquence, qu'il sera formé à Paris un comité central de la presse de l'Appel au peuple, composé des membres du syndicat de la presse départementale et de N. ... membres de la presse de Paris, choisis par elle. Ce comité aura pour mission de coordonner les forces du parti de l'Appel au peuple, de compléter son organisation et de développer son action en affirmant son autonomie. A cet effet, il tiendra en rapport avec le groupe parlementaire de l'Appel au peuple du Sénat et de la Chambre des députés.

Adopté à l'unanimité moins une voix.
Enfin, la motion suivante est repoussée à l'unanimité moins une voix :

« Le congrès enfin laisse aux directeurs de journaux impérialistes la faculté de conclure les alliances électorales qu'ils jugeront nécessaires, sous réserve formelle de la reconnaissance des droits souverains et imprescriptibles de la nation sur elle-même et à une équitable proportionnalité dans la répartition des candidatures. »

L'assemblée décide que le comité central comprendra MM. Cunéo d'Ornano, Guyon, de Loqueyrie, Mitchell, Giraudou, commandant Blanc, Vanucci.

La séance est levée à six heures.
Le banquet
Le soir en lieu au Grand-Hôtel, un banquet par souscription. Une centaine de couverts.

Au dessert, des toast ont été portés par MM. Merson, de Sède, Jolibois, Crauford, Guyon, Robert Mitchell, qui ont bu à la réalisation du programme voté dans la journée et au triomphe des doctrines de l'Appel au peuple.

Aujourd'hui, à neuf heures, réunion des membres de la presse départementale. Ordre du jour : défense des intérêts professionnels.

A deux heures, réunion des membres du comité central.

ARMAND CARREL

La ville de Roubaix va élever une statue à Armand Carrel. Une statue à un journaliste! La presse, un des pouvoirs de l'Etat, comme disaient nos pères, n'est point acoutumée à pareil honneur. Le propre du journaliste est de travailler à la gloire des autres, ramentant le greco, ce qui est une célébrité de bon ou mauvais aloi est incalculable. Le peintre, le statuaire, le poète, le romancier, l'auteur auraient bien de la peine à percevoir, si le journaliste n'était là pour les faire connaître.

Je ne parle pas de l'homme politique. L'homme d'Etat peut se passer de gazettes; l'homme politique, on, si l'on veut, le politicien n'existerait pas sans elles. Je gage que, sur cinq cent quatre-vingts députés et trois cents sénateurs, plus de la moitié, sinon les trois quarts, doivent la notoriété qui les a fait passer à un système de réclame locale, à l'immortelle exploitation. Après avoir tenté sa vie triomphale pour le plus grand profit et la plus grande gloire du prochain, le journaliste meurt généralement obscur; il s'en va ignoré de la foule et de ceux-là mêmes qu'il a rendu célèbres. Eût-il rempli le monde du fracas de ses polémiques, non, non lui survit rarement.

Armand Carrel fut l'un des journalistes les plus brillants et les plus populaires de son époque. Il a fallu que ses compatriotes eussent l'idée de lui consacrer un monument pour le tirer de l'oubli. Les hommes d'aujourd'hui qui savent ce qu'il valait sont rares; plus rares encore ceux qui ont lu la collection de ses articles réunis et publiés par Littré. Le nom d'Armand Carrel n'éveille, sauf chez quelques lettrés, que le souvenir lointain d'un quel tragique où il avait trouvé la mort. La halle qui l'avait tué est encore ce qui l'aide à le faire vivre dans la mémoire des nouvelles générations!

On a érigé bien des statues depuis quinze ans, et à bien des gens qui méritaient moins qu'Armand Carrel d'être immortalisés par le bronze ou par le marbre. J'ai, moi-même, vu celle de ce pauvre homme ou plutôt de la staminoïde de nos contemporains. Cette espèce de rage, qui sévit même dans les chefs-lieux de canton les plus riches, attend encore son Pasteur. Je ne lui trouve qu'une circonstance atténuante, c'est de donner du travail aux statuaires. La sculpture est l'une des rares branches de la production française, qui n'ait pas à souffrir aujourd'hui. Le ciseau du moins ne chôme pas. Les artistes et les praticiens qui le manient ont depuis longtemps et pour longtemps encore du pain sur la planche.

Mais l'estime que la statue d'Armand Carrel fait exception, et que les romans ont bien raison de s'enorgueillir de grand oublié. Ne fût-ce que pour la rareté du fait, nous devons applaudir, nous journalistes, au monument élevé à la mémoire d'un des écrivains qui ont honoré et illustré notre profession.

L'AGRICULTURE POLITIQUE

Il nous faut revenir sur cette circulaire ministérielle enjoignant d'enlever toute apparence officielle aux diverses sociétés agricoles en les excluant des cérémonies de distribution des récompenses.

C'est là une véritable déclaration de guerre aux Sociétés d'agriculture en général, mais plus particulièrement à la Société des Agriculteurs de France. Celle-ci n'a donc point à se plaindre; elle n'a rien à gagner à se trouver indépendante; mais qu'on n'aille pas croire que le ministre, prenant sa décision, ait songé un instant aux intérêts agricoles qui lui sont confiés.

Nos ministres n'ont à faire que de la politique, et l'horloger Tirard l'a assez démontré le jour où, ministre de l'agriculture, il prit du maïs pour des asperges.

Or, depuis que le temps a imaginé de présenter la Société des Agriculteurs de France comme une Société politique de propagande conservatrice, on n'a pas pu s'occuper en rien de politique; on n'a pas pu faire que le ministre, prenant sa décision, ait songé un instant aux intérêts agricoles qui lui sont confiés.

« Nos ministres n'ont à faire que de la politique, et l'horloger Tirard l'a assez démontré le jour où, ministre de l'agriculture, il prit du maïs pour des asperges. »

« Or, depuis que le temps a imaginé de présenter la Société des Agriculteurs de France comme une Société politique de propagande conservatrice, on n'a pas pu s'occuper en rien de politique; on n'a pas pu faire que le ministre, prenant sa décision, ait songé un instant aux intérêts agricoles qui lui sont confiés. »

« C'est donc aux tendances de nos pouvoirs publics que la Chambre de commerce française de Londres fait, tout d'abord, le procès. »

Dans l'article 9 de ses statuts, il est écrit que cette Chambre a pour but « de donner au gouvernement français et au ministre du commerce, en particulier, les avis et renseignements qu'ils pourront lui demander, ainsi que ceux que, de sa propre initiative, elle jugera utile de lui transmettre sur les faits industriels et commerciaux d'intérêt général; de présenter ses vues sur les moyens les plus propres à favoriser et à développer la prospérité nationale et l'extension des relations internationales. »

On le voit, le programme est fort ambitieux et dépasse de beaucoup celui que notre gouvernement désirait voir adopter par ses institutions, et que nous venons d'analyser sommairement.

Celle de Londres, s'étant donc élevée dans les nuées économiques, s'exprime en ces termes :
« Des tendances que nous considérons comme funestes aux intérêts généraux de notre industrie nationale se produisent et trouvent un écho jusqu'au sein du Parlement, jusqu'au sein du ministre; à de puissants intérêts privés, aveuglés par la passion, imbus des traditions d'un autre âge, s'efforcent de faire revivre une politique commerciale érudite et condamnée aux yeux de tous les esprits éclairés et impartiaux par la raison, par la théorie, et par la pratique. »

« Ce n'est pas assez d'avoir fait échouer le renouvellement d'un traité commercial avec l'Angleterre, d'avoir fait échouer, dans le sein du ministre, le projet de loi de douane, le maintien de droits protecteurs iniques; aujourd'hui on veut aller plus loin; on ne recule pas devant la prétention monstrueuse de frapper au cœur 30 millions de Français en demandant que l'importation de 25 millions de francs le quintal métrique, c'est-à-dire de 20 à 25 pour cent, et que des droits non moins excessifs, non moins prohibitifs, soient imposés sur les bestiaux. »

Du moment où elle se mettait à ce diapason, dès le début, il était naturel que la Chambre de commerce française de Londres, s'annonçant dans la théorie, aboutit à des conclusions extrêmes. C'est ce qu'elle fait. Ce qu'elle réclame, le voici; elle s'écrie :

« La liberté complète, entière, sans aucune entrave ni restriction d'aucune espèce, est d'ordre naturel et doit être considérée à notre époque comme la pierre angulaire de l'édifice social. »

« Ah! mais, elle a des principes la Chambre de commerce française de Londres, et elle le fait bien voir à notre gouvernement, tout de suite, et sans barguigner. Il lui faut la liberté complète, absolue, sans restriction. Et fierement elle ajoute qui lui appartient, à elle, qui est indépendante, « qui est sans préoccupation aucune des intérêts réels ou supposés de telle ou telle industrie de parler aussi hautement. »

« Et qui! elle est sans préoccupation aucune des intérêts de l'industrie? Mais alors cette Chambre de commerce se place hors du cadre tracé par la constitution de ces établissements à l'étranger, car enfin s'est pour se préoccuper précisément de ces intérêts, dont celle-ci semble faire si bon marché, qu'on a résolu d'aider à la création des Chambres de commerce françaises au dehors. »

« Est-ce que cela ne tendrait point à prouver que la plupart de ces Français, comme on la prétend, vendent et achètent, beaucoup plus les produits étrangers que les produits français, auquel cas leur détachement de l'intérêt de la production française se comprendrait. »

Mais la leçon ne serait pas complète si, après avoir réclamé la liberté absolue et sans restriction, la Chambre de commerce française de Londres n'indiquait pas quels sont les voies et moyens à adopter, selon elle, pour rendre possible cette grande mesure.

Elle demande, tout simplement, la suppression des droits de douane sur les articles suivants :

Articles à admettre immédiatement au franchisé :
Huiles et essences de pétrole et de schiste . . . 18 60
Huiles crues et carbonisées . . . 11 90
Papiers, fontes et aciers . . . 10 70
Tissus de coton . . . 10 00
Tissus de laine . . . 8 40
Céréales . . . 7 90
Machines et mécaniques . . . 5 80
Bestiaux . . . 4 70

Outils et ouvrages de toutes sortes et de tous métaux . . . 4 20
Fruits de table . . . 3 90
Pils de coton . . . 3 40
Poteries, verres et cristallins . . . 1 10
Tissus de lin ou de chanvre . . . 1 00
Pils de lin ou de chanvre . . . 1 00
Fromages . . . 0 80
Huile d'olive . . . 0 70
Céramiques . . . 0 60
Tissus de soie et de bourre de soie . . . 0 50
Laines en masse . . . 0 40
Huiles de graines . . . 0 30
Marchandises non dénommées . . . 21 10

Total . . . 117 4

Mais, comme on le voit, cela entraînerait la perte de 117 millions et demi sur la perception des droits de douanes.

Cent dix-sept millions et demi de moins à percevoir par le Trésor! Diable, mais que va dire notre ministre des finances? car c'est une somme, cela, surtout dans les circonstances actuelles. Rassurez-vous, la Chambre de commerce française de Londres a prévu le cas; aussi se hâte-t-elle d'appor-ter, très tranquillement, à M. le ministre des finances, une compensation. Elle est même fort généreuse, car au lieu de 117 millions elle lui offre 122 millions; il y a donc encore un bénéfice pour le Trésor. Mais, ces 123 millions, où les prend donc cette ingénieuse Chambre? Sur le café, le

vin, le sucre, etc. Voici, du reste, sa petite nomenclature :

Droits additionnels sur les articles ci-dessous pour combler le déficit créé par la suppression des droits sur les articles ci-dessus :
Sur 400 millions de kilos, totalité du sucre livré à la consommation, à 15 c. par k. 60 0
Sur 30 millions de kilos, totalité du café, du cacao, du thé et des piments, à 50 c. . . 40 0
Sur 6 millions d'hectolitres de boissons diverses — vin, bière, cidre, à 3 fr. . . 18 0
Sur 250 mille hectolitres eaux-de-vie et tous autres spiritueux, à 20 fr. . . 5 0
Total . . . 123 0

Bon nombre de Chambres de commerce établies à l'étranger par des Français ont ainsi compris leur mission. Nos Français de Londres, toutefois, ont pensé qu'ils devaient faire autrement. Ils ont, en effet, établi une Chambre de commerce; mais cette Chambre a donné naissance à un comité, mais Chambre et Comité ont imaginé qu'ils n'ont pas vu le jour pour rester dans la terre à terre des combinaisons commerciales pures et simples. Tout de suite, ils se sont érigés en académie, école du Coblen-Club, et ils ont cru qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de se hausser sur les questions transcendantes et de donner des leçons aux Français de France, au gouvernement et au Parlement français, qui, selon eux, « ont des tendances funestes aux intérêts de notre industrie nationale. »

C'est donc aux tendances de nos pouvoirs publics que la Chambre de commerce française de Londres fait, tout d'abord, le procès.

Dans l'article 9 de ses statuts, il est écrit que cette Chambre a pour but « de donner au gouvernement français et au ministre du commerce, en particulier, les avis et renseignements qu'ils pourront lui demander, ainsi que ceux que, de sa propre initiative, elle jugera utile de lui transmettre sur les faits industriels et commerciaux d'intérêt général; de présenter ses vues sur les moyens les plus propres à favoriser et à développer la prospérité nationale et l'extension des relations internationales. »

On le voit, le programme est fort ambitieux et dépasse de beaucoup celui que notre gouvernement désirait voir adopter par ses institutions, et que nous venons d'analyser sommairement.

Celle de Londres, s'étant donc élevée dans les nuées économiques, s'exprime en ces termes :
« Des tendances que nous considérons comme funestes aux intérêts généraux de notre industrie nationale se produisent et trouvent un écho jusqu'au sein du Parlement, jusqu'au sein du ministre; à de puissants intérêts privés, aveuglés par la passion, imbus des traditions d'un autre âge, s'efforcent de faire revivre une politique commerciale érudite et condamnée aux yeux de tous les esprits éclairés et impartiaux par la raison, par la théorie, et par la pratique. »

« Ce n'est pas assez d'avoir fait échouer le renouvellement d'un traité commercial avec l'Angleterre, d'avoir fait échouer, dans le sein du ministre, le projet de loi de douane, le maintien de droits protecteurs iniques; aujourd'hui on veut aller plus loin; on ne recule pas devant la prétention monstrueuse de frapper au cœur 30 millions de Français en demandant que l'importation de 25 millions de francs le quintal métrique, c'est-à-dire de 20 à 25 pour cent, et que des droits non moins excessifs, non moins prohibitifs, soient imposés sur les bestiaux. »

Du moment où elle se mettait à ce diapason, dès le début, il était naturel que la Chambre de commerce française de Londres, s'annonçant dans la théorie, aboutit à des conclusions extrêmes. C'est ce qu'elle fait. Ce qu'elle réclame, le voici; elle s'écrie :

« La liberté complète, entière, sans aucune entrave ni restriction d'aucune espèce, est d'ordre naturel et doit être considérée à notre époque comme la pierre angulaire de l'édifice social. »

« Ah! mais, elle a des principes la Chambre de commerce française de Londres, et elle le fait bien voir à notre gouvernement, tout de suite, et sans barguigner. Il lui faut la liberté complète, absolue, sans restriction. Et fierement elle ajoute qui lui appartient, à elle, qui est indépendante, « qui est sans préoccupation aucune des intérêts réels ou supposés de telle ou telle industrie de parler aussi hautement. »

« Et qui! elle est sans préoccupation aucune des intérêts de l'industrie? Mais alors cette Chambre de commerce se place hors du cadre tracé par la constitution de ces établissements à l'étranger, car enfin s'est pour se préoccuper précisément de ces intérêts, dont celle-ci semble faire si bon marché, qu'on a résolu d'aider à la création des Chambres de commerce françaises au dehors. »

« Est-ce que cela ne tendrait point à prouver que la plupart de ces Français, comme on la prétend, vendent et achètent, beaucoup plus les produits étrangers que les produits français, auquel cas leur détachement de l'intérêt de la production française se comprendrait. »

Mais la leçon ne serait pas complète si, après avoir réclamé la liberté absolue et sans restriction, la Chambre de commerce française de Londres n'indiquait pas quels sont les voies et moyens à adopter, selon elle, pour rendre possible cette grande mesure.

Elle demande, tout simplement, la suppression des droits de douane sur les articles suivants :

Articles à admettre immédiatement au franchisé :
Huiles et essences de pétrole et de schiste . . . 18 60
Huiles crues et carbonisées . . . 11 90
Papiers, fontes et aciers . . . 10 70
Tissus de coton . . . 10 00
Tissus de laine . . . 8 40
Céréales . . . 7 90
Machines et mécaniques . . . 5 80
Bestiaux . . . 4 70

Outils et ouvrages de toutes sortes et de tous métaux . . . 4 20
Fruits de table . . . 3 90
Pils de coton . . . 3 40
Poteries, verres et cristallins . . . 1 10
Tissus de lin ou de chanvre . . . 1 00
Pils de lin ou de chanvre . . . 1 00
Fromages . . . 0 80
Huile d'olive . . . 0 70
Céramiques . . . 0 60
Tissus de soie et de bourre de soie . . . 0 50
Laines en masse . . . 0 40
Huiles de graines . . . 0 30
Marchandises non dénommées . . . 21 10

Total . . . 117 4

Mais, comme on le voit, cela entraînerait la perte de 117 millions et demi sur la perception des droits de douanes.

Cent dix-sept millions et demi de moins à percevoir par le Trésor! Diable, mais que va dire notre ministre des finances? car c'est une somme, cela, surtout dans les circonstances actuelles. Rassurez-vous, la Chambre de commerce française de Londres a prévu le cas; aussi se hâte-t-elle d'appor-ter, très tranquillement, à M. le ministre des finances, une compensation. Elle est même fort généreuse, car au lieu de 117 millions elle lui offre 122 millions; il y a donc encore un bénéfice pour le Trésor. Mais, ces 123 millions, où les prend donc cette ingénieuse Chambre? Sur le café, le

vin, le sucre, etc. Voici, du reste, sa petite nomenclature :